

27 mai 2003

N° 2003-011

*Acheminement suggéré : clients institutionnels, négociation, affaires juridiques et conformité*

## RELEVÉS DES POSITIONS À DÉCOUVERT

Il est rappelé aux participants que la Règle 10.10 des Règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») exige que chaque participant calcule, au 15<sup>e</sup> jour et au dernier jour de chaque mois civil, la position à découvert globale de chaque compte à l'égard de chaque titre inscrit et de chaque titre coté en bourse.

En outre, il est rappelé aux participants qu'une position à découvert à l'égard d'un titre inscrit ou coté en bourse qui est couvert par la détention d'un titre convertible ou échangeable est néanmoins considérée une position à découvert qui doit être déclarée jusqu'au moment où le titre convertible ou échangeable a été remis ou que le détenteur du compte a donné des directives irrévocables en vue de convertir ou d'échanger le titre. **Les participants ayant des comptes dans lesquels ils détiennent une position à découvert à l'égard d'un titre sont priés d'examiner les comptes afin de s'assurer que la position à découvert a été correctement déclarée.**

Même si le relevé de positions à découvert est exigé par SRM aux termes des RUIM, il doit être déposé auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») dans les deux jours de bourse suivant la date à laquelle le calcul doit s'effectuer. Les relevés sont déposés auprès de la TSX même si le titre n'y est pas inscrit. Les relevés de positions à découvert peuvent être déposés auprès de la TSX par courriel en les transmettant aux adresses suivantes : [cmcgrave@tse.regnet.ca](mailto:cmcgrave@tse.regnet.ca) ou [jjmark@tse.regnet.ca](mailto:jjmark@tse.regnet.ca).

Pour de plus amples renseignements concernant le présent Avis relatif à l'intégrité du marché, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> James E. Twiss, avocat principal, Surveillance des marchés au numéro 416-646-7277; avec Noelle Wood, avocate principale, Surveillance des marchés au numéro 416-646-7275 ou avec la Division de la surveillance des marchés de SRM à Toronto au numéro 416-646-7220 ou à Vancouver au numéro 604-643-6505 ou encore par courriel à l'intention de SRM à l'adresse suivante : [inquiries@regulationservices.com](mailto:inquiries@regulationservices.com).

ALEX DASCHKO  
VICE-PRÉSIDENT  
EXPLOITATION, AVOCAT GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ